

Point sur le projet de mise en extinction du corps des techniciens de laboratoire des Écoles des Mines (TL Mines).

L'administration impose pour le passage au Nouvel Espace Statutaire « NES » de 98 techniciens de laboratoires des Écoles des Mines, la mise en extinction de leur corps.

La CGT revendique depuis plus de 10 ans une revalorisation de leurs rémunérations, la possibilité d'évolution de leurs carrières en catégorie A, une reconnaissance de leurs métiers à leurs justes valeurs.

Et dernièrement plutôt que l'extinction, nous proposons la fusion de ce corps de techniciens spécifique aux Ecoles des Mines avec d'autres corps technique du ministère. L'Administration s'y refuse.

La création de l'Institut Mines-Télécom en mars 2012 regroupant les Écoles des Mines et les Écoles Télécom, devait être le remède à tout les maux. Nous nous apercevons que la synergie tant annoncée, n'est pas là. Et pire, elle crée un mal-être auprès des personnels de ces Écoles, en mettant en extinction un des deux corps spécifique aux Écoles des Mines...

Ce ne sont pas les maigres avancées gagnées suite à la forte mobilisation des TL Mines, de la CGT et des autres organisations syndicales qui feront passer la pilule.

La CGT annonce que le dossier n'est pas clos et dénonce encore une fois que le passage au NES se soit accompagné de l'extinction du corps des Techniciens de Laboratoire des Ecoles des Mines.

Les seules évolutions pour ce corps de techniciens sont :

- ▶ Le passage au NES.
- ▶ Augmentation du taux de pro/pro en B2 (classe supérieure) à 29%.
- ▶ Augmentation du taux de pro/pro en B3 (classe exceptionnelle) à 25%.
- ▶ La prime de rendement sera égale à 18% du régime indemnitaire.
- ▶ 1 promotion tous les 2 ans d'un TL Mines en Ingénieur IM sur liste d'aptitude.
- ▶ Détachement et intégration suivant la cartographie qui sera réalisé avant le 30 juin 2012, soit en administratif (environ 10 personnes), soit quelques promotions en ingénieurs R & D
- contractuels de droit public sur le cadre de gestion de l'Institut Mines-Télécom.**
- ▶ Le président donne un rendez-vous dans 3 ans pour la suite...

L'ensemble des organisations syndicales présentes dont le CGT a constaté quelques maigres évolutions mais se sont prononcées **CONTRE** ce décret.